



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : **19**
En exercice : **19**
Qui ont pris part à la délibération : **19**
Dont pouvoirs : **1**

Date de la convocation : **30/10/2024**
Date d'affichage : **08/11/2024**

L'an **deux mil vingt quatre, le sept novembre, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Aurélie BLONDEL.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Aurélie BLONDEL en faveur de M. Guy PARIS.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 18

Secrétaire : Mme Delphine HUBLIN-PARIS.

OBJET : Création d'une commune nouvelle : fusion des communes de Thiberville, Le Planquay et la Chapelle-Hareng

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2113-1 et suivants ;

VU la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales modifiée et notamment les articles 21 et suivants relatifs à la Commune nouvelle ;

VU la loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime des communes nouvelles.

VU la loi n°2019-809 du 1er août 2019 visant à adapter l'organisation des communes nouvelles à la diversité des territoires ;

VU l'avis favorable du comité social territorial en date du 05 Novembre 2024 ;

CONSIDERANT la volonté collective de s'engager dans la création d'une commune nouvelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (Par 19 Voix Pour) ;

DÉCIDE la création d'une commune nouvelle, par regroupement des communes de Thiberville, Le Planquay et La Chapelle-Hareng pour une population totale de 2060 habitants, avec effectivité au 1er janvier 2025 ;

DÉCIDE que cette commune nouvelle sera dénommée «Commune nouvelle de Thiberville», avec pour siège la

Mairie de Thiberville située 2 rue de la Mairie ;

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le



ID : 027-212706295-20241107-MA : DEL_2024_069-DE

DÉCIDE que le Conseil municipal de la Commune nouvelle sera formé, durablement, jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux, de la somme de l'ensemble des Conseillers municipaux actuels des communes historiques ;

PREND ACTE du rapport financier annexé à la présente délibération

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de EVREUX et publication par voie d'affichage le 08/11/2024

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, Mme
Delphine HUBLIN-PARIS.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

